

LES ENJEUX DE LA DEVOLUTION DU PATRIMOINE

La dévolution du patrimoine est le complément naturel de l'autonomie des universités. C'est une opportunité offerte aux établissements, sur la base du volontariat, de construire une véritable stratégie immobilière de site, en appui du projet pédagogique et scientifique. Après le transfert de la masse salariale et le budget global, le transfert du patrimoine constitue une nouvelle étape de l'autonomie. C'est un outil essentiel pour améliorer la gestion du patrimoine qui permet ainsi de réhabiliter, de construire et de mieux valoriser le parc immobilier des universités, et de mettre en place une meilleure stratégie immobilière de site.

AVANT LA DEVOLUTION

- Une université qui a besoin de faire des travaux importants doit **demander à l'Etat son accord** sur le principe et pour le financement, pour chaque chantier;
- Elle **ne décide pas seule de la priorité des chantiers**, qui est décidée avec l'Etat et les collectivités;
- Elle n'a **pas de visibilité** sur le calendrier du financement et de l'exécution des opérations;
- **Une université ne peut acheter, ni un bâtiment, ni un terrain** sans avoir l'accord et le financement de l'Etat;
- Lorsqu'un bien qu'elle utilise et appartenant à l'Etat est vendu, **l'université n'est pas certaine de bénéficier du produit de la cession**, ni du montant intégral de la vente;
- Résultat : **une utilisation sous-optimale des implantations immobilières**, avec un manque de cohérence avec le projet scientifique et pédagogique.

LES 5 BENEFICES DE LA DEVOLUTION

- **L'université peut lancer librement et financer elle-même tous ses travaux**, sans demander à l'Etat comme c'est le cas aujourd'hui;
- **L'université connaît plusieurs années à l'avance les moyens financiers dont elle dispose**, contrairement à aujourd'hui, et peut donc planifier ses projets sur le long terme;
- **L'université peut acheter ou vendre des immeubles ou des terrains et garde 100 % des produits de cession en cas de vente**;
- Elle peut **adapter en permanence son parc immobilier à son activité**;
- Elle peut **adopter une gestion immobilière durable** en prenant en compte les coûts de maintenance ultérieurs.